

Paris, le 8 janvier 2017

Objet : taxe d'apprentissage

Mobilisez-vous au service de l'excellence et de la réputation de votre Université

Chère étudiante Dauphinoise, cher étudiant Dauphinois,

L'Université Paris-Dauphine est un Grand Établissement, reconnu dans ses six domaines de prédilection : gestion, économie, droit, sciences sociales, informatique et mathématiques de la décision.

Aujourd'hui, Paris-Dauphine est accréditée EQUIS (5 ans). Elle a rejoint la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), et est membre fondateur de Paris Sciences et Lettres (PSL), université de recherche de rang mondial regroupant 25 établissements prestigieux couvrant tous les champs de la connaissance.

Ce positionnement unique est le fruit d'un engagement fort et continu, et vise à servir la Société dans son ensemble et vous proposer des formations au plus haut niveau dans une large palette de métiers, allant de la finance au big data, de l'innovation à l'actuariat, en passant par l'ingénierie économique, la stratégie, le droit des affaires, le marketing ou l'audit.

Pour rester à la pointe de la recherche et défendre la valeur de votre Diplôme, Paris-Dauphine a besoin de renforcer ses ressources. **Vous pouvez nous aider** en mobilisant votre réseau personnel (parents, proches) **et solliciter des entreprises pour verser à Paris-Dauphine de la taxe d'apprentissage en catégorie A et en catégorie B**. Toutes les informations utiles pour effectuer un versement sont détaillées dans la plaquette de présentation ci-joint.

Véronique Desarbres (Tel : 01 44 05 48 09 – email : partenariats-entreprises@dauphine.fr) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,



Isabelle Huault
Présidente